

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze septembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du cinq septembre 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D7-5-1-117

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE RECYCLERIE SUR LE SITE DE PROUXET
ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Etaient présents :

Messieurs, BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Madame Francine FILLATRE et Monsieur Jean DUPUY.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Jean-Paul DELACHOUX a été désigné secrétaire de séance

~~2023D7-5-1-117~~

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE RECYCLERIE SUR LE SITE DE PROUXET
ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Président rappelle que le Bureau Communautaire du 28 juillet 2023 a validé l'estimation définitive des travaux pour les travaux de la construction d'une recyclerie sur le site de la déchetterie de Prouxet à VALENCE D'AGEN, ainsi que la rémunération définitive du maître d'oeuvre suite à l'augmentation du coût des travaux.

Conformément aux instructions relatives aux modalités de gestion des subventions et compte tenu du plafond des aides, il convient aujourd'hui de réactualiser le plan de financement, qui avait été établi de façon prévisionnelle sur un montant d'opération s'élevant à 683 116 € HT.

Le Président propose donc d'actualiser le plan de financement comme suit :

Montant de l'opération (travaux + maîtrise d'oeuvre) : 683 116 € HT
(montant prévisionnel de base : 526 500 € HT)

Etat (DETR) 30 % : 204 934 €
Région déjà attribué 13,13 % : 89 703 €
Département 10 % : 68 311 €
ADEME déjà attribué 17,87 % : 122 100 €
Autofinancement : 29 % : 198 068 €

Le Président propose donc :

- d'adopter le plan de financement comme cité ci-dessus,
- de l'autoriser à solliciter les partenaires financiers,
- de l'autoriser ou son représentant à signer toutes les pièces s'y rapportant.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'adopter le plan de financement comme cité ci-dessus,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait à Valence d'Agen, le 11 Septembre 2023
Au registre sont les signatures

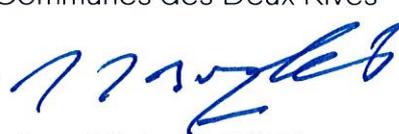
Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 11 Septembre 2023

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Pommeyrie


Jean-Paul DELACHOUX



Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives


Jean Michel BAYLET